

COMMUNIQUÉ DE JEAN-NOËL CARPENTIER, MAIRE DE MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES

Reconfinement : ce qui ferme, ce qui reste ouvert à Montigny

Face à la forte progression de l'épidémie de coronavirus, l'Etat a instauré un deuxième confinement à compter de vendredi 30 octobre et au moins jusqu'au 1^{er} décembre. Voici, concrètement, les principaux impacts des nouvelles mesures à Montigny.

→ CE QUI RESTE OUVERT

Les crèches, écoles et collèges

- Les crèches, les 8 écoles et les 2 collèges de la commune restent ouverts, avec un protocole sanitaire renforcé (désinfection et aération des locaux plus fréquents, limitation du déplacement des élèves, récréations par groupes...).

- Dans les écoles, l'accueil périscolaire est maintenu.

- A l'occasion de la rentrée scolaire ce lundi 2 novembre :

- Les équipes scolaires se réuniront de 8h30 à 10h pour organiser l'hommage rendu à Samuel Paty, cet enseignant d'Histoire-géographique victime d'un attentat le 16 octobre dernier à Conflans-Sainte-Honorine.
- Une minute de silence, à laquelle s'associe la municipalité, aura lieu à 11h15.
- Un accueil périscolaire exceptionnel des élèves sera mis en place de 8h30 à 10h dans les locaux habituels. Il est néanmoins demandé aux parents qui le peuvent de garder leurs enfants chez eux jusqu'à 10h.

- Le port du masque est désormais obligatoire dès l'âge de 6 ans, c'est-à-dire pour les élèves à partir du CP et non plus seulement du collège, sur le temps scolaire et périscolaire.

- La restauration scolaire est maintenue, avec une distance de 1 mètre entre chaque élève.

Les services municipaux

- L'accueil du public reste assuré dans tous les services (sauf au service municipal de la jeunesse, temporairement fermé en raison de cas de COVID-19). Le port du masque est obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières. Le nombre d'usagers est également limité à une personne par visite.

- Le portage des repas, proposé par la Ville et le CCAS aux personnes âgées et dépendantes, est maintenu et **rendu gratuit** pendant la durée du confinement.

- Les espaces verts, les bois et les jardins familiaux restent ouverts.

Les mariages et enterrements

- Les cérémonies religieuses sont interdites, sauf pour les enterrements, dans la limite de 30 personnes et pour les mariages dans la limite de six personnes, comme l'a indiqué le Premier ministre.
- Les cimetières de la commune restent accessibles tous les jours de 8h30 à 17h15.

Le marché Picasso et les commerces « essentiels »

- Le marché alimentaire Picasso peut toujours se tenir le mercredi et le samedi matin, sur décision du préfet et avec un protocole sanitaire strict dont les détails ne sont pas encore connus. Une limitation du nombre de commerçants est à l'étude.
- Les commerces de première nécessité restent également ouverts (hypermarchés, supérettes, pharmacies, banques, stations services...), de même que les jardineries. Les fleuristes seront exceptionnellement ouverts jusqu'à dimanche en raison de la Toussaint. La livraison à domicile est encouragée.

→ CE QUI FERME, CE QUI EST ANNULÉ OU REPORTÉ

Les commerces « non essentiels »

- Tous les commerces « non essentiels » sont fermés, a annoncé le président de la République, notamment les bars, cafés, restaurants, magasins de vêtements... Cette décision pourra être revue dans 15 jours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Rassemblements privés ou publics interdits

- Tous les rassemblements dans des lieux publics ou privés sont interdits pendant le confinement, hors réunions professionnelles. Les fêtes privées sont interdites.
- La commémoration du 11 novembre aura lieu, place de la Libération, mais sans public.

Vie culturelle

- Les cinémas et théâtres sont de nouveau fermés. Les spectacles de Caroline Vigneaux (prévu le 6/11), « Là-bas de l'autre côté de l'eau » (14/11), et « La journée de la jupe » (27/11) sont par conséquent reportés. Le Pôle Culture étudie actuellement différentes possibilités. Plus d'informations seront communiquées prochainement. Renseignements par e-mail : culture@ville-montigny95.fr

Equipements sportifs, culturels et salles associatives

- Tous les équipements sportifs, couverts mais aussi extérieurs, sont fermés. « *Les salles de sport et les gymnases seront fermés et les sports collectifs de plein air, comme le foot, le basket, le rugby, interdits* », a précisé le Premier ministre. Il est néanmoins autorisé de prendre l'air, de promener son animal domestique ou de pratiquer une activité physique individuelle, dans

un rayon d'1km maximum de son domicile et dans la limite d'1h, à condition d'avoir une attestation de déplacement dérogatoire valide.

- L'école municipale de musique est fermée, tout comme les établissements qui proposent des activités extrascolaires aussi bien sportives qu'artistiques. Les enseignements seront néanmoins assurés à distance dès le 2 novembre.

- Les salles associatives sont fermées.

Foyer municipal

Le foyer club municipal, qui accueille les retraités place de la Libération, ferme jusqu'à nouvel ordre.

A SAVOIR :

- **Attestation de déplacement** téléchargeable sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement> et directement sur l'application mobile TousAntiCovid.

- **Numéro gratuit d'information** sur le COVID-19, 7 jours sur 7 et 24h/24h : **0800 130 000**

- **Informations, questions-réponses** et évolution de la crise sanitaire sur www.gouvernement.fr ou www.santepubliquefrance.fr

**Document susceptible d'évoluer en fonction des nouvelles dispositions législatives et réglementaires*